

**Ne taxons pas la confiance,
encourageons l'épargne longue pour financer l'avenir !
Premières analyses et propositions des épargnants**

Les priorités pour l'épargne longue, déjà lourdement taxée, sont de maintenir la confiance des épargnants et d'encourager une épargne nécessaire aux besoins des Français et de l'économie française et européenne, en veillant à ne pas réduire le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes.

L'épargne populaire et des classes moyennes est lourdement taxée en France et a été fortement mise à contribution des recettes publiques ces dernières décennies. **Après prise en compte de l'inflation, la fiscalité participe même à une perte de pouvoir d'achat de certains épargnants dans les périodes d'inflation plus forte.**

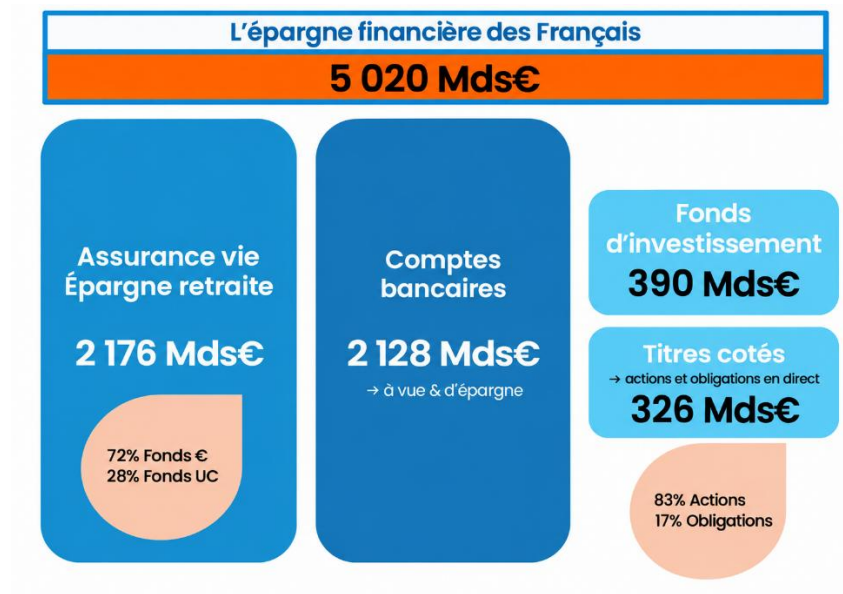
L'épargne longue est néanmoins plus que jamais nécessaire :

- Le besoin d'épargne s'accroît pour financer ses projets, préparer sa retraite ou aborder la question de la dépendance ;
- La France en a structurellement besoin pour assurer le financement des services publics, investir dans sa compétitivité et financer les grandes transitions notamment écologiques, numériques et de défense.

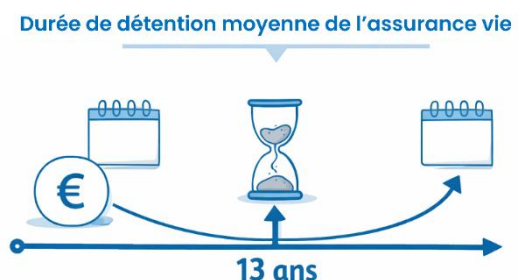
La politique fiscale doit encourager l'épargne longue, sanctuariser la stabilité et la non-rétroactivité des règles fiscales et maintenir la confiance des épargnants dans l'assurance vie et l'épargne retraite en veillant à ne pas réduire le pouvoir d'achat de l'épargne populaire et des classes moyennes.

www.france-epargne.org

1_L'épargne financière des Français ¹



La majeure partie de cette épargne est détenue à long terme comme l'assurance vie (durée moyenne de détention de 13 ans), et les produits d'épargne longue assurantielle représentent près des trois quarts de l'épargne longue directement investie dans l'économie réelle.



L'épargnant n'est pas une variable d'ajustement financière. Il se construit une épargne utile, malgré une fiscalité importante pouvant même alourdir les pertes de pouvoir d'achat en périodes de forte inflation et de taux d'intérêt bas.

¹ https://www.banque-france.fr/system/files/webstats/Epargne_des_menages-T1-2026_20260814/FR_Stat_info_-_Epargne_des_menages_-_2026T1.pdf

★ L'épargne : une priorité pour les classes moyennes et populaires

L'épargne est une priorité pour beaucoup de Français. 78 %² d'entre eux envisagent d'épargner en 2026 (+5 pts vs 2025). La crainte de l'avenir (50 %) est le principal moteur.

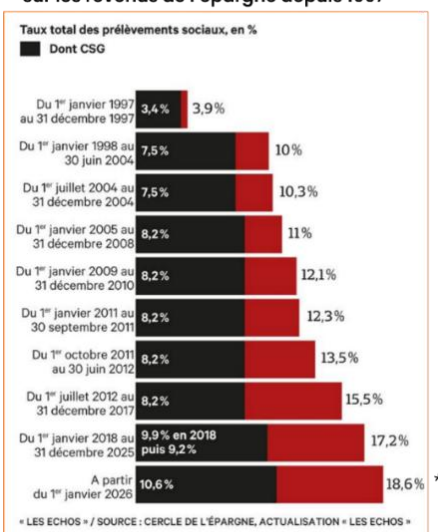
D'après les données publiques et la dernière évaluation de la Cour de comptes, les épargnants présentent des profils variés. Sur 13 millions de ménages détenteurs d'un contrat d'assurance-vie :

- 5 millions détiennent moins de 50 000 € d'épargne ;
- 84% des détenteurs d'assurance-vie, soit 10,9 millions de ménages, détiennent moins de 152 000 € d'encours sur leurs contrats et représentent 64% des encours totaux soit environ 1 400 Mds d'euros.

L'assurance vie est ainsi principalement une épargne populaire et des classes moyennes qui ne poursuit pas un objectif d'enrichissement spéculatif mais d'anticipation financière des grandes étapes de sa vie : financement du logement, financement d'une reconversion professionnelle ou des études des enfants, préparation de la retraite, anticipation de ses besoins au 4^{ème} âge ou en dépendance et enfin transmission à ses héritiers. **L'assurance vie et l'épargne retraite sont ainsi des briques essentielles de la protection sociale des Français.**

★ Les épargnants ont déjà été fortement mis à contribution ces dernières années suivant les objectifs financiers et politiques de l'État

Evolution des prélèvements sociaux sur les revenus de l'épargne depuis 1997



La taxation de l'épargne financière ne cesse de s'alourdir depuis 30 ans.

Le taux de prélèvements sociaux sur l'assurance-vie a fortement augmenté depuis 1996 (de 0,5% à 17,2%), en partie par l'application du prélèvement de solidarité, **alors même que l'assurance-vie n'est pas constitutive de droits sociaux.**

Pour l'épargne retraite, le taux de CSG a été réévalué par la loi de finance 2026 avec une augmentation de 1,4%, **alors même qu'il s'agit d'une épargne particulièrement longue.**

² [Épargne et acte citoyen : les résultats 2025 du sondage FAIR x France Active x OpinionWay | FAIR - Finance à impact social](#)

Cette taxation est plus élevée que chez certains de nos voisins. Dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire un contrat de plus de 8 ans avec application des abattements en cas de rachat, la fiscalité est 50% plus importante en France qu'en Belgique. Dans le cas le plus défavorable, cette fiscalité peut être 3 fois plus élevée en France.

Impact de la fiscalité pour un versement de 100 € au bout de dix ans - France et Belgique

Assurance vie en euros 2016-2025	FR	BE	FR	BE
	Revenus nominaux sur 10 ans		Revenus réels** sur 10 ans	
<i>Contrat > 8 ans et gains sur rachats < 4 600 €/an *</i>				
Revenus bruts d'impôts	19,8 €	19,8 €	-3,6 €	-3,6 €
Revenus nets	16,2 €	17,4 €	-6,6 €	-5,0 €
Impact fiscalité sur revenu ou perte	-18%	-12%	+81%	+38%
<i>Contrat < 8 ans ou versements totaux > 150 000 €</i>				
Revenus bruts d'impôts	19,8 €	19,8 €	-3,6 €	-3,6 €
Revenus nets	13,5 €	17,4 €	-8,7 €	-5,0 €
Impact fiscalité sur revenu ou perte	-32%	-12%	+139%	+38%

*et versements totaux tous contrats < 150 000 €

** Nets de l'impact de l'inflation - base: indice des prix à la consommation harmonisé France 2016-2025

Sources: ACPR, France Assureurs, Eurostat

© BETTER FINANCE, 2026

Lorsque le revenu « nominal » de l'épargne est inférieur à l'inflation, le revenu réel de l'épargnant est négatif c'est-à-dire qu'il fait face à une perte de pouvoir d'achat. Dans ce cas, la fiscalité est tout de même appliquée et **l'impôt est prélevé sur une perte de pouvoir d'achat et alourdit donc cette perte**. C'est le cas pour l'épargne populaire et des classes moyennes [surtout pour l'épargne bancaire - y compris le Livret A, mais aussi dans une moindre mesure pour les fonds euros] qui ont connu ces dernières années un revenu réel négatif, tout en étant taxées malgré cette perte de pouvoir d'achat, aggravant cette dernière. **L'OCDE, elle-même, préconise de suivre ce taux d'imposition réel, qu'elle appelle le taux d'imposition « effectif ».**

Les abattements en cas de rachats n'ont aussi pas été réévalués depuis 1998 malgré une inflation forte depuis cette période (+55% d'inflation cumulée depuis).

Au-delà de la fiscalité, l'épargne a par ailleurs été mise régulièrement à contribution avec notamment la limitation possible de la liquidité par la Loi Sapin 2 en 2016 ou le fléchage des investissements vers le *private equity* dans la Loi industrie Verte de 2023.

★ Appauvrissement relatif des classes moyennes françaises

Les statistiques démontrent aussi un appauvrissement relatif et croissant depuis quatre décennies des classes populaires et moyennes françaises par rapport aux pays voisins³. Des prélèvements excessifs sur l'épargne populaire et des classes moyennes (essentiellement l'assurance vie et les comptes bancaires) ont participé et participent à cet appauvrissement

Cet écart est accentué sur les revenus réels (gains de pouvoir d'achat) de l'épargne financière.

La taxation de l'épargne populaire et des classes moyennes peut ainsi être parfois confiscatoire, c'est-à-dire punitive (plus de 100% des revenus réels) en période d'inflation plus forte (2021-2023) ou de « répression financière » (taux d'intérêts maintenus inférieurs à l'inflation, même faible).

★ L'épargne et l'épargne longue sont pourtant une nécessité pour nombre de Français

Le besoin d'épargne des Français s'accroît notamment pour préparer sa retraite dans un contexte de manque de visibilité et de soutenabilité à long terme des régimes publics, ou encore pour aborder la question de la dépendance peu assurée par la Sécurité sociale. Dans leurs objectifs d'épargne, les Français citent en premier⁴ pour 42% la précaution pour faire face à d'éventuels problèmes de santé ou d'emploi, puis pour 30% l'amélioration de son niveau de vie à la retraite et enfin pour 23% la réalisation d'un achat important.

La transmission du patrimoine est aussi un enjeu stratégique pour la France. Un patrimoine record de 9.000 milliards d'euros, soit la moitié de la richesse des ménages français sera transmis dans les décennies à venir.

Derrière cette question, l'encouragement de la transmission du vivant est essentiel. En effet, l'épargne accumulée pour une transmission au décès est sécurisée, c'est-à-dire investie sur des fonds en euros, principalement affectée sur les instruments les moins risqués du financement de l'économie réelle.

³ Par exemple : François Facchini – Revue *Contrepoints* du 17/07/24 : Le décrochage français – <https://contrepoints.org/le-decrochage-francais-2/>

⁴ https://www.franceassureurs.fr/wp-content/uploads/20260325-deck-conference-de-presse-1.pdf?utm_source=chatgpt.com

Encourager sa transmission du vivant vers les enfants, neveux, nièces et petits-enfants, au sein de l'assurance-vie ou de l'épargne retraite permet à la fois :

- de couvrir une partie de leur besoin de financement ou de préparation financière de la retraite ;
- de continuer de favoriser l'investissement avec des allocations plus diversifiées, et donc plus largement investies dans l'économie productive, des générations plus jeunes (PER avec gestion pilotée par exemple).

2_Encourager l'épargne longue : une nécessité pour l'État

★ L'épargne longue : un besoin fondamental pour l'investissement en France

Le rôle économique fondamental de l'assurance vie est celui d'un transformateur d'épargne longue en investissements de long terme.

Cette fonction est particulièrement importante dans une économie où les besoins d'investissement augmentent, les entreprises doivent renforcer leurs fonds propres, les infrastructures nécessitent des capitaux patients et les transitions énergétique, numérique et de défense exigent plusieurs centaines de milliards d'euros. ⁵

Aujourd'hui, rien qu'en assurance vie, **1 500 milliards d'euros sont investis dans le financement des entreprises françaises**. Cette donnée est fondamentale : elle montre que l'assurance vie n'est pas uniquement un détenteur de dette publique, mais un acteur majeur du financement productif.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics cherchent à mieux orienter l'épargne privée vers l'économie productive à travers divers dispositifs : Initiative Tibi en 2019, Loi PACTE en 2019 ou encore la Loi Industrie Verte en 2023.

Le sujet dépasse désormais la France avec la Commission européenne qui estime que l'Europe doit mobiliser davantage de capitaux privés pour financer l'innovation, la transition énergétique, la défense et la souveraineté numérique, au travers notamment de **l'union des marchés de capitaux**.

⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/b3ffec15-7ff9-4d6e-a3e0-4b634958f898/files/0f68a9a0-2f79-4cde-aa2a-1aafab7db11e>

La fiscalité doit encourager ces dimensions essentielles ; une nouvelle augmentation de la fiscalité pourrait produire plusieurs effets :

- une diminution de la durée de détention et encourager les ménages à arbitrer vers des liquidités, des placements courts ou de l'immobilier.
- une réduction de la capacité d'investissement institutionnel par la réduction ou le manque de croissance des encours d'assurance-vie

3_Les demandes de FRANCE ÉPARGNE

FRANCE ÉPARGNE formule ainsi ses 6 propositions :

1. **Garantir la non-rétroactivité fiscale ;**
2. **Ne pas alourdir encore la fiscalité de l'épargne financière longue**, c'est-à-dire essentiellement de l'assurance-vie et de l'épargne retraite ;
3. **Ne pas diminuer les abattements fiscaux en cas de rachat ;**
4. **Favoriser l'épargne longue et sa performance nette d'inflation par une dégressivité fiscale sur le long terme**, par exemple en instaurant des abattements croissants en fonction de la durée de détention, comme c'est déjà le cas pour les plus-values immobilières ;
5. **Tenir compte des performances réelles (nettes de l'inflation) dans les politiques publiques d'évaluation ;**
6. **Anticiper « la grande transmission »** avec, par exemple, la mise en place d'un dispositif de « transfert de l'épargne » d'un contrat d'assurance-vie du titulaire vers un contrat d'assurance-vie ou d'un plan d'épargne retraite (PER) d'un enfant, d'un petit-enfant, neveu ou nièce avec un abattement spécifique.

**CONTACT PRESSE : Lorelei JACOB | 06 10 12 07 29 | communication@france-epargne.org
www.france-epargne.org | Suivez nos actualités sur LinkedIn : France Épargne**